

COMMUNE DE NOYELLETTE

Compte rendu de la séance du 16 janvier 2021

La séance ouverte à 9h30 et close à 12h15 .

Ordre du jour:

La préfecture autorise les réunions des organes délibérants, dans le respect des gestes barrières et à huis clos, afin de maintenir le bon fonctionnement des communes, notamment les prises de décisions économiques.

REUNION DE CONSEIL A HUIS CLOS en raison de la crise sanitaire. Merci de venir avec un masque de protection, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dans la salle.

Merci de nous prévenir en cas d'absence, afin d'assurer le quorum (1/2 des membres). Les élus absents peuvent établir un pouvoir à remettre à un élu présent (1 pouvoir maximum par élu).

- Poste porteur de plis
- Contrat espaces verts entreprise Dhedin
- Demandes de subventions
- Rapport intervention Veritas
- Projet salle des fêtes : (bureau d'études, diagnostics, Farda)
- Gardes de Lorette
- Logement communal
- Gouttières de l'église
- Cimetière
- Défibrillateur
- PLUi et urbanisme
- Eclairage public et enfouissement
- Questions diverses

Présents : Nadine VENDEVILLE, Anne-Sophie LARIVIERE, Agnès PEZZA, Anne-Marie LEBRAN, Aurore COUPPE, Guillaume COLLIEZ, Maryline BOLIN, Antoine DOMANIECKI

Absents : Vincent PUCHOIS

Représentés : Sylvain DEBERLES, Alice LEGRAND

Délibérations du conseil:

subventions éclairage public (DE 2021 01)

La séance ouverte, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune peut prétendre à des subventions pour son projet de renouvellement de l'éclairage public en LED.

Elle rappelle que le coût de l'ensemble du projet s'élève à 40 430 euros HT, et propose de réduire le reste à charge pour la commune, en demandant des subventions telles que le DSIL et la FDE.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide l'ensemble du projet de renouvellement de l'éclairage public en LED et les demandes de subventions DSIL et FDE.

poste porteur de plis (DE 2021 02)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame DUBOIS a démissionné de son poste de porteuse de plis au 31/12/2020, il serait nécessaire de recruter un(e) porteur(se) de plis. Suite à l'annonce faite dans les boîtes aux lettres, trois personnes ont présenté leur candidature. Madame Le Maire présente les 3 candidats, leurs CV et lettres de motivation.

Après étude des candidatures et délibérations, le Conseil municipal unanime valide la candidature de Melle MATTIUZZO Emma qui a donc été proclamée porteuse de plis à compter du 1er Février 2021.

Melle MATTIUZZO Emma est nommée dans un emploi permanent à temps non complet. Elle assurera la distribution des plis à la demande de la commune. La rémunération sera forfaitaire basée sur la somme de 40 euros brut par mois.

Renouvellement contrat entretien espaces verts (DE 2021 03)

Madame Le Maire informe que le contrat d'entretien des espaces verts arrive à échéance.

Elle présente, pour 2021, le devis de renouvellement de l'entreprise DHEDIN parcs et jardins qui s'élève à 5061,96 euros HT pour intervenir sur la départementale rue d'Arras, Chemin du gué, au cimetière et à la Mairie - Eglise.

Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime, donne son accord pour le renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts par l'entreprise DHEDIN.

> Il est convenu d'établir des devis comparatifs pour le prochain renouvellement notamment auprès de la vie active, zanelli et les jardins du gy ; Egalement d'établir des devis pour le désherbage des trottoirs sur l'ensemble de la commune.

Il sera nécessaire de faire un rappel dans le prochain bulletin municipal quant à l'usage des trottoirs et le ramassage des déjections canines.

Référent covid (DE 2021 04)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit désigner un référent covid parmi ses membres.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :
Mme VENDEVILLE Nadine

Subvention à l'école de musique les raunes (DE 2021 05)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier de l'école de musique "Les Raunes" concernant une demande d'aide pour financer l'inscription d'un élève de notre commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'attribuer la somme de 20 euros par enfant inscrit soit 20 euros pour 2021, à l'école de musique "Les Raunes".

Subvention à AFSEP (DE 2021 06)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier de l'Association Française des sclérosés en plaques pour une demande de subvention pour soutien municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'attribuer la somme de 20 euros.

Diagnostic avant travaux salle des fêtes (DE 2021 07)

La séance ouverte, Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'avancée du dossier pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes. Elle détaille la consultation de maîtrise d'oeuvre et précise au Conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un diagnostic plomb avant travaux en plus du diagnostic amiante avant travaux.

L'entreprise chargée du diagnostic amiante pour un montant de 708,33 € HT, demande un supplément de 250 € HT pour le diagnostic plomb.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition de l'entreprise Diammo au prix de 958,33 € HT pour le diagnostic amiante et plomb avant travaux (tout prélèvement supplémentaire sera facturé 80 € HT).

Elections 2021 (DE 2021 08)

Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'elle a reçu les informations préfectorales concernant l'organisation des prochaines élections régionales et départementales, qui auront lieu le même jour.

Pour ce faire, il est nécessaire d'installer 2 bureaux de vote distincts, ce qui engendre l'achat d'un second isoloir, une deuxième urne, ainsi qu'un lot supplémentaire de panneaux d'affichage extérieur.

Madame le Maire ajoute que les 2 bureaux de vote seront installés dans la salle des fêtes, ou à la mairie et l'école en fonction de l'avancée des travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Après délibérations, le Conseil municipal unanime valide l'achat du matériel complémentaire pour la bonne organisation des scrutins.

Autres sujets ne nécessitant pas de délibérations :

Contrôle Mairie / Ecole / Salle annexe / Eglise :

Le bureau Veritas est intervenu dans les bâtiments communaux, mairie, école, salle annexe et église, pour la vérification des installations électriques. Aucun défaut majeur n'est ressorti à la réception des rapports, cependant ces derniers ont été transmis à l'entreprise Atec pour corriger les défauts mineurs.

Salle des fêtes :

Le maitre d'oeuvres est intervenu dans la salle des fêtes afin de faire un point général sur les travaux à mettre un place. Un doute se présente quant au positionnement de la pompe à chaleur sur le toit de la cuisine, et quant à la capacité

de la charpente à supporter les tuyaux de fluides. Il réfléchit aux meilleures solutions et reviennent vers nous.

La subvention FARDA a été validée à 35 % soit 39 375 euros et la fde a remboursé une partie de l'audit réalisé initialement pour le lancement du projet de rénovation.

Gardes de Lorette :

Une cérémonie était prévue le 1er week end de février 2021, à l'église de Noyellette puis dans la salle des fêtes. Au vu de la situation sanitaire, nous avons été contraints d'annuler cette cérémonie.

Cependant, nous réserverons dans les mêmes conditions la salle des fêtes pour le 1er week end 2022 (sous réserve des conditions sanitaires).

Logement communal :

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de Mr Malheiro, locataire du logement communal, pour la réparation du plafond du garage qui s'est effondré en partie.

Mr Deberles a constaté les dégâts.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal si la commune prévoit la réparation uniquement de la zone abîmée ou si elle prévoit la réparation de la totalité du plafond du garage. Le Conseil Municipal valide unanime la réparation complète et délibèrera ultérieurement après présentation des devis de réparation. Mr Deberles est chargé de faire les devis auprès des entreprises.

Madame le Maire expose également au Conseil Municipal que pour la vente du logement communal (comme délibéré précédemment) il serait préférable de borner la zone où se situe la citerne à incendie pour maintenir l'accès pompiers libre. Le Conseil Municipal unanime valide le bornage du terrain avant la mise en vente de la maison.

Gouttières de l'église :

Madame le Maire explique que les gouttières de l'église ont déjà été régulièrement réparées pour cause de fuites. A ce jour, de nouvelles fuites apparaissent, elle demande donc au Conseil Municipal de voir s'il ne serait pas préférable de remplacer l'ensemble des gouttières pour éviter les "rustines" régulières qui restent provisoires dans le temps.

Le Conseil Municipal valide le remplacement des gouttières et reporte à une prochaine réunion la délibération après présentation de devis.

Cimetière :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau plan du cimetière, réalisé par la secrétaire, et propose de choisir l'emplacement de l'arbre à replanter pour remplacer celui qui a été abattu près du columbarium.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de planter un hêtre pourpre au centre du cimetière dans la partie engazonnée.

Elle précise que le rognage de la souche sera fait prochainement.

Défibrillateur :

La formation des conseillers volontaires et disponibles s'est déroulée le 13/01/2021 dans la salle annexe.

La secrétaire de mairie est chargée de faire enregistrer le défibrillateur auprès du sdis et des applications smartphone dédiées. Elle se charge également de voir

avec la caserne d'Avesnes le Comte, pour l'organisation d'éventuelles sessions de formation auprès des habitants volontaires (enfants et adultes) et des élèves de l'école.

Un article dans le bulletin municipal sera également dédié à la présentation et l'usage du défibrillateur.

PLUI et urbanisme :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le nouveau PLUI est en vigueur sur la commune depuis le 21/12/2020. Pour compléter le PLUI, le Conseil Municipal peut choisir d'instaurer le permis de démolir tout type de bâtiment ainsi que la déclaration préalable pour la pose de clôtures.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter cette décision à une prochaine réunion.

Terrain communal :

Une clôture a été posée sur le pourtour du terrain communal adossé à la mairie. Madame le Maire précise que celle-ci n'est pas mitoyenne, aucune participation financière n'a été apportée par les propriétaires voisins.

Mme Boulanger a demandé à ce que la clôture soit posée à même son mur pour éviter un espace de 30cm entre le mur et le grillage. Un document sera établi entre la commune et Mme Boulanger afin de justifier ce choix dans le temps. Cette partie de grillage est posée à l'aide de vis afin de pouvoir être démontée facilement.

Pâques :

Une chasse aux oeufs sera organisée le 05/04/2021 vers 11h. Pour respecter la réglementation COVID, cette chasse sera organisée en extérieur. Mmes Pezza et Larivière sont chargées de préparer cette animation.

Enfouissement des réseaux :

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de réunion réalisé avec la FDE et l'entreprise ERC chargée du dossier.

Débit d'eau :

Il est abordé le sujet du faible débit d'eau constaté ces derniers temps. La secrétaire de mairie est chargée de prendre les informations auprès du syndicat des eaux afin d'en connaître la cause et la durée.

Fait à Noyellette, le 16/01/2021

N. VENDEVILLE, Maire

Mr DEBERLES Sylvain Mme LARIVIERE Anne-Sophie Mme LEGRAND Alice

Mr COLLIEZ Guillaume Mme COUPPE Aurore Mme LEBRAN Anne-Marie

Mme PEZZA Agnès

~~Mr PUCHOIS Vincent~~

Mme BOLIN Maryline

ABSENT

Mr DOMANIECKI Antoine